

NOMENCLATURE : 7.5

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 DECEMBRE 2023

OPERATION DE SOLIDARITE
SUITE AUX INONDATIONS DU PAS-DE-CALAIS -
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT

De très importantes inondations ont lourdement frappé le département du Pas-de-Calais. De nombreux habitants ont été sinistrés notamment dans les bassins de l'Aa, de la Canche, de la Hem, de la Liane et de la Lys.

La Protection Civile du Pas-de-Calais, avec le soutien de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais (AMF62) lance une opération de solidarité pour venir en aide aux sinistrés. Celle-ci repose sur la création d'un réseau d'entraide entre bénévoles et sinistrés ainsi que sur le lancement d'un appel aux dons financiers auprès des particuliers, entreprises et collectivités.

L'appel aux dons de la Protection Civile du Pas-de-Calais a pour objectif de financer le matériel de déblayage et de nettoyage des maisons.

Il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant :

- à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros au profit de l'opération de solidarité de la Protection Civile du Pas-de-Calais en soutien aux populations sinistrées du Pas-de-Calais,
- à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'exercice 2023 du budget.

La commission finances a émis un avis favorable.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,

Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,

Henri CUGIER

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 7 DECEMBRE 2023

=====

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2023 – 14H00

=====

L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 29 novembre 2023.

Etaient présents : MM. ROBERT et HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, MM. DAUBRESSE et REAL, Mme MASSET, Mmes LOURDELLE, GLEMBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes LEROY et LAUWERS, MM. PACH et CLAVET, Mme DAVID.

Etaient excusés : M. BOUKERCHA ayant donné pouvoir à M. ROBERT, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. DUCASTEL n'ayant pas donné de pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

Etait absent : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. CUGIER, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.